

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 673717 NB INC.	Numéro de permis 2006009	Date d'inspection Le 29 mai 2024	
Nom de l'établissement La p'tite garderie de Ste. Anne		Numéro de téléphone (506) 866-2045	
Adresse 7554 134 Route Sainte-Anne-de-Kent NB E4S 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté lors de la visite.

La mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments suivant :

- Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Les activités quotidiennes comprennent
- Orientation des enfants

Durant l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a observé les enfants jouer à l'intérieur. La mentor en assurance de la qualité a aussi observé les enfants manger la collation. Des interactions positives entre les éducateurs et les enfants ont aussi été observées.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 mai 2024

Date

original signé par
Amanda Hébert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 mai 2024

Date